

Schroeder Guy

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
23 rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

le 9 octobre 2023

Objet : pétition 2666 – contravention simple pour excès de vitesse – nouvelle réglementation en fonction de la vitesse retenue

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint ma prise de position en réponse à la prise de position de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, d'ailleurs rédigé sans indication de date, donc difficile de voir si le délai d'un mois pour la réponse a été respecté ou non.

Je prends la respectueuse liberté de vous demander de faire suivre ma prise de position aux autorités compétentes.

Cependant, je vous demande de bien vouloir considérer ma pétition comme close à ce stade, puisque j'ai l'intention en temps utile de relancer la pétition en question en tant que pétition public en élaborant le sujet plus précisément.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Schroeder Guy

Prise de position de Monsieur Schroeder Guy en réponse à la prise de position de Monsieur Bausch François, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la pétition no 2666 « Contravention simple pour excès de vitesse - nouvelle réglementation en fonction de la vitesse retenue »

Je suis entièrement d'accord avec Monsieur le Ministre que la Vision Zéro serait le but idéal à atteindre.

La vitesse est, suivant votre bilan sur les accidents publiés le 22 juin 2023, depuis 2020 la cause responsable pour **25,33%** des accidents graves et pour **37,33%** des accidents mortels. Vous utilisez le terme de « causes présumées ».

Pour être clair, je suis contre tout excès de vitesse.

Pendant il me semble que p.ex. rouler à 54km/h est certe une faute mais pas un excès.

Oui je suis entièrement d'accord de revoir éventuellement les 49€ vers le haut pour certains dépassements de vitesse, mais je reste d'avis que suivant le principe « carotte et bâton », une diminution de l'avertissement vers le bas en cas de « léger » dépassement aurait un impact éducative bien plus profond.

Il est difficilement compréhensible que celui qui roule à 21/31/51 km/h soit réprimandé de la même façon que celui qui roule à 35/45/65 km/h et plus encore pour les tolérances plus élevés.

D'après mes recherches, en tout cas l'Allemagne et la Belgique appliquent un système sensiblement pareil, avec un échelonnement suivant la vitesse retenue. L'avertissement de base en Allemagne étant inférieur au Luxembourg et celui en Belgique supérieur.

Dans les pays scandinaves que vous citez comme bon exemple pour le volet vitesse, l'alcool est bien plus cher qu'au Luxembourg. L'alcool semble être la deuxième cause dans la statistique des accidents graves et mortels au Luxembourg. Pourquoi alors ne pas augmenter le prix de l'alcool dans la même logique afin d'atteindre la vision Zéro ?

Je conclus ici que je ne vais à ce stade pas poursuivre ma pétition que je considère comme close cependant avec un léger goût amère de ne pas eu la chance de pouvoir m'exprimer de vive voix.

le 9 octobre 2023

Schroeder Guy